

nier écrit peut offrir quelque intérêt à ceux qui auront poursuivi jusqu'ici la lecture de ce récit, j'en transcris les deux seules dispositions qu'il contenait.

« Ne laissant aucun héritier, je lègue mes biens, dont le détail ci-contre, par deux parts égales, l'une aux indigents dans la commune où est sise ma maison, l'autre à Marguerite Besson, desirant reconnaître en faible partie les soins qu'elle m'a donnés durant vingt années, Je desire, sans en faire une condition, qu'elle possède et continue d'habiter cette maison, où nous avons vécu ensemble. Je lui lègue, en outre et en sus de sa part ci-dessus, tout le linge, l'argenterie et le mobilier existant dans mon domicile, au jour de mon décès.

« J'ai hérité de ma femme et de sa mère la somme de trois mille francs et divers objets dont le détail ci-contre. J'ignore si M. Louis Lemarne, cousin de ma femme, vit encore : c'était depuis la mort de son frère son plus proche parent ; à défaut de lui, ou d'autres ayant droit cette partie de ma succession retournera, par égale part, aux héritiers ci-dessus désignés. »

C'était moi que désignait ainsi le testament de M. Widmer. Ainsi, à chaque instant, par des chemins cachés jusqu'à ce jour, je me rapprochais davantage de cet homme infortuné, de sa jeune épouse, de ma chère tante, et par un hasard non moins étrange, je devenais le possesseur de cette Bible, de cette bergère, de ces antiques meubles dont la vue me faisait rebrousser, au travers des vicissitudes de ma vie, jusqu'aux riantes journées de mon premier âge. Le livre surtout me semblait un précieux trésor ; bien souvent je l'avais regretté, j'avais songé que j'eusse aimé y lire comme ma vieille tante ; à son exemple, y puiser du calme et de la sérénité, et, en retrouvant d'une manière inespérée cet ami d'enfance, je me promettais avec douceur de cultiver son commerce et de ne m'en plus séparer.

A mesure que ces choses se découvraient, je voyais Marguerite m'envisager par degrés d'un air plus respectueux, et perdre de cet abandon familial qui avait jusque-là donné de l'attrait à notre entretien. Il semblait comme si l'autorité que son maître avait eu sur elle eût passé en moi, et qu'en héritant de quelque partie de son bien,